consiste à courber de haut en bas une des branches les plus rapprochées du sol, de manière à la faire entrer dans une petite fosse creusée à cet effet ; puis on relève l'extrémité de la branche au-dessus de la surface du sol, en lui laissant seulement un ou deux yeux à découvert. La fosse est alors remplie de terre et l'opération est livrée à elle-même. Quand la sève se met en mouvement il se forme d'abord près des yeux enterrés un léger bourrelet duquel partent bientôt des racines, de sorte que la marcotte vit à la fois aux dépens de la souche-mère et aux dépens du sol. Ce procédé est nécessairement limité dans son emploi : d'une part, il ne peut s'appliquer qu'aux branches inférieures des arbres ; de l'autre, il exige de la part des branches un certain degré de longueur et de flexibilité ; enfin, pour qu'il réussisse, il faut que la sève descendante soit assez abondante pour fournir à la production des racines et percer l'écorce de la branche marcottée. Quand on opère sur une plante sarmenteuse, on peut enterrer une branche assez longue qu'on fait alternativement sortir de terre et rentrer ; une seule branche donne dans ce cas plusieurs sujets enracinés ; on la nomme marcotte *en arceaux*.

Pour se procurer à la fois un grand nombre de sujets des espèces qui *rejettent* facilement, on sacrifie un arbre qu'on coupe au niveau du sol ; on recouvre la souche de bonne terre, appropriée à sa nature, et on la force ainsi à produire une foule de rejetons qui s'enracinent et deviennent autant de marcottes. Les jardiniers nomment cette opération *marcottage par cépée;* ce n'est en réalité qu'une *marcotte simple*.

B. — *Marcotte chinoise.*

Les Chinois ont un autre procédé plus expéditif, qui se rapporte aussi en principe à la marcotte simple. Au lieu de marcotter séparément un jeune rameau destiné à donner naissance à un seul sujet, ils couchent une branche tout entière (*fig.* 182) avec ses rameaux, qu'ils assujettissent

*Fig.* 182.



par un nombre suffisant de crochets, le tout disposé horizontalement dans une sorte de fosse plate, très peu profonde ; ce couchage s'opère avant la sève du printemps. Quand l'arbre entre en végétation, chaque œil pousse son bourgeon qui s'élève verticalement ; on recouvre alors de quelques centimètres toute la branche couchée, en ayant soin de l'arroser, et surtout de la pailler ; chaque œil, avant la fin de l'été, s'est fait sa provision de racines, de sorte qu'on possède autant de sujets enracinés de différentes grandeurs qu'il s'est trouvé d'yeux sur les rameaux de la branche couchée. Ce mode de marcottage, depuis longtemps en usage à Angers, doit recevoir dans nos pépinières de nombreuses applications.

C. — *Marcotte incisée.*

Tous les procédés destinés à contraindre à s'enraciner les végétaux rebelles au marcottage simple, ont pour but de les isoler partiellement de la souche-mère, et de barrer le passage à la sève descendante. On pratique à cet effet divers genres d'incisions transversales ; les unes, superficielles, n'entament que l'écorce ; les autres, plus profondes, pénètrent jusqu'à la moitié de l'épaisseur de la branche ; d'autres encore, sans pénétrer aussi avant, font le tour de la branche ; dans ce cas, elles ne font qu'effleurer l'écorce à la partie supérieure, tandis qu'au-dessous le bois se trouve plus ou moins entamé. Quand les incisions sont profondes, on place entre les deux parties incisées de petites chevilles de bois (*fig.* 183) ; on les divise en

*Fig.* 184, 183.



outre par des fentes longitudinales maintenues de même par des chevilles ; tous ces moyens multiplient les chances d'émission de racines, que pourtant avec tout cela on n'obtient pas toujours ; c'est le cas de recourir à l'amputation et à l'incision annulaire.

D. — *Marcotte par amputation.*

L'incision doit entamer au moins la moitié de l'épaisseur de la branche ; la partie détachée en avant, au lieu d'être maintenue à distance par une cheville, est retranchée tout-à-fait ; les racines sortent du bord supérieur de la plaie (*fig.* 184).

E. — *Marcotte par incision annulaire.*

Un habile horticulteur anglais, M. Knight, cherchant à multiplier de marcottes des arbres fort difficiles à s'enraciner, imagina de fermer à la sève descendante le retour vers la souche-mère, au moyen d'un anneau d'écorce enlevé à la base de la branche marcottée ; en un mois il obtint des racines de marcottes qui avaient résisté à tous les autres procédés (voir t. IV, *fig.* 5, p. 5.). On peut souvent substituer avec avantage à ce genre d'incision une simple ligature ; pour les végétaux très souples, on obtient le même résultat en tordant plus ou moins la partie de la marcotte couverte de terre.

L'époque du marcottage influe beaucoup sur la réussite ; en général, on marcotte les arbres à feuilles caduques pendant que la sève sommeille encore, et les arbres à feuilles persistantes (lauriers, rosages, azalées, andromèdes, arbousiers) pendant que la sève est en pleine activité ; dans ce cas, il est rare que ces derniers ne soient pas enracinés dès le milieu de l'été ; il faut les séparer aussitôt de la souche-mère, avec des soins convenables ; ils doivent fleurir au printemps suivant.